



Divorce à l amiable avec enfants et biens immobiliers

Par **sebamelorie**, le **19/07/2011** à **12:05**

Bonjour,

nous avons trouvé par internet un cabinet d avocat qui nous propose des honoraires pas chers . Le problème c est que beaucoup de démarches se feront par email . De plus on nous demande de régler les honoraires avant le début de la procédure , soit chacun 525 euros payable en 6 chèques .J ai donc vérifié s il n y avait pas une arnaque en téléphonant au barreau de Paris pour savoir si ce cabinet était répertorié .apparemment ,il n y a pas de problème mais pouvez vous me dire si nous faisons une erreur en nous adressant à ce genre de cabinet et surtout ,pensez vous que ce soit fiable ?

Je vous donne l adresse :

Cabinet

Avocat a la cour

.....

Tel :

Membre d une association de gestion agréée

Par **fleur de lys**, le **19/07/2011** à **16:22**

Bonjour, ça ne serait pas plus simple de voir un avocat en chair et en os devant vous ? Vous divorcez à l'amiable ?

Par **sebamelorie**, le **19/07/2011** à **23:32**

vous avez raison ,nous savons qu il serait plus pratique d avoir en visu un avocat mais le probleme est d ordre financier ou ce cabinet propose des tarifs largement inferieurs a ce qu il se fait dans ma region .Qu en pensez vous je devrais faire quoi ?jesais aussi qu il en va pour la profession d avocat mais je suis obligee de revoir tout mon budget de fonctionnement avec le divorce et vu la conjoncture actuelle ,je ne peux pas me permettre de perdre de l argent !

Par **mimi493**, le **20/07/2011** à **00:45**

Cet avocat ne peut vous représenter dans votre département, il va devoir payer un postulant et va vous le faire payer, à coup sur.

Par **fleur de lys**, le **20/07/2011** à **13:42**

La plupart des avocats vous proposent de payer en plusieurs fois. Vous travailler ? car il y a l'aide juridique, vous pouvez peut être l'avoir partiellement ou totalement il y a plusieurs plafonds à ne pas dépasser et différents pourcentages.